

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA VILLE D'ÉCULLY****N°2026-005****SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026****Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2026****Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33****PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL**SECRÉTAIRE ÉLUE :** Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

Membres absents ayant donné pouvoir : M Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe).

Membres absents :2

M. Émile COHEN ; M. Jérôme FRANÇOIS

Nombre de présents : 27**Nombre de pouvoirs : 4****Nombre de votants : 31****OBJET****TARIFICATION DE LA COURSE PÉDESTRE RUN'ÉCULLY 2026**

Depuis 2023, la Ville d'Écully organise une manifestation sportive ouverte au grand public dénommée « Run'Écully ». Cet événement s'inscrit dans la politique municipale de promotion de l'activité physique, de la santé et du sport pour tous, tout en contribuant à l'animation du territoire et au rayonnement de la Commune.

Au fil des éditions, cette course pédestre a connu un développement significatif, tant en termes de notoriété que de fréquentation, avec une augmentation constante du nombre de participants et une diversification des formats de course proposés. Cette évolution implique une organisation renforcée et des moyens humains, matériels et logistiques accrus afin de garantir la sécurité des coureurs, la qualité de l'accueil et le bon déroulement de la manifestation.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'adapter les modalités tarifaires applicables aux inscriptions, afin de tenir compte des coûts d'organisation tout en maintenant un équilibre entre accessibilité de l'événement et soutenabilité financière pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs d'inscription à la course pédestre « Run'Écully », organisée annuellement par la Ville, comme suit :

- 8,50 € pour la course de 6,5 kilomètres
- 13,50 € pour la course de 10 kilomètres
- 23,50 € pour la course de 20 kilomètres

Ces montants tiennent compte :

- des standards pratiqués pour des événements sportifs comparables,
- des coûts liés à l'organisation (sécurité, logistique, ravitaillement, communication...),
- de la volonté municipale de préserver l'attractivité de la manifestation.

Par ailleurs, le relais des écoliers, organisé le même jour, bénéficiera de la gratuité pour les enfants scolarisés dans les écoles de la Commune, traduisant l'engagement de la Ville en faveur de l'accès des plus jeunes à la pratique sportive et de la sensibilisation aux valeurs du sport.

Les inscriptions seront réalisées par l'intermédiaire de la plateforme spécialisée « Finishers », prestataire reconnu dans le domaine des courses hors stade, permettant une gestion sécurisée et efficace des inscriptions, du chronométrage et des résultats.

A ce titre, une participation aux frais administratifs d'un montant de 1,50 € sera appliquée par inscription à chaque coureur, correspondant aux frais de gestion technique de la plateforme.

Il est également précisé qu'aucune demande de remboursement ne sera acceptée, quel que soit le motif invoqué ; cette règle étant nécessaire à la bonne gestion budgétaire de l'événement et clairement portée à la connaissance des participants lors de l'inscription.

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sport réunie le 16 janvier 2026 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 31 voix pour,

- Approuve les tarifs de la course pédestre du Run Écully, à savoir :
 - 8,50 € pour la course de 6,5 kilomètres
 - 13,50 € pour la course de 10 kilomètres
 - 23,50 € pour la course de 20 kilomètres
- Dit que les tarifs seront applicables au 5 février 2026.

Ainsi délibéré,

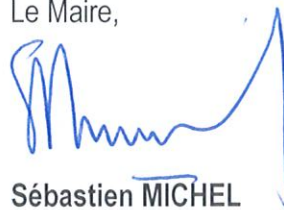
A Écully, le 4 février 2026

La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

12 FEV. 2026



Sébastien MICHEL